

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/06/2018

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M. Roger VERNAY, M. Alain DURAND, Mme Cathy NICOLAO-VALACCI, M. Pascal POMAREL, Mme Josette JOYEUX, M. Gilbert DARROUX, Mme Régine DEVOUCOUX, M. Roland BOISSARD, Mme Andrée ALIX-COUDRAY, M. Jean-Louis CORMIER, Mme Pascale BILLIER, Mme Djamila BENEDDINE, Mme Delphine FLORAND, M. Patrick GUILLET, Mme Sylvie BROCHOT, M. Rémy CHANTEGROS, M. Bruno GALICE.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Marie-Claire TELLIER (a donné pouvoir à Mme Josette Joyeux)
M. Hubert LOBREAU (a donné pouvoir à Mme Andrée ALIX-COUDRAY)
M. Jacques PALLOT (a donné pouvoir à M. Vincent CHAUVET)
Mme Solange FEDERICO (a donné pouvoir à M. Roger VERNAY)
M. Didier DEVOUCOUX (a donné pouvoir à Mme Pascale BILLIER)
M. Remy REBEYROTTE
M. Frédéric HUEBER (a donné pouvoir à M. Pascal POMAREL)
Mme Olivia RICHARD (a donné pouvoir à Mme Cathy NICOLAO-VALACCI)
Mme Martine DUFRAIGNE (a donné pouvoir à M. Bruno GALICE)
M. Philippe CHRISTEL
M. Bertrand JOLY (a donné pouvoir à M. Rémy CHANTEGROS)

ABSENTS :

M. Jean-François LAGNEAU
Mme Julie REGOND
Mme Marie MARIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Cathy NICOLAO-VALACCI

1. Direction des Musées et du Patrimoine :

1.1. Acquisition de sept œuvres de l'artiste Margareta Cossaceanu

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité :**

APPROUVE l'achat de sept œuvres, sélectionnées par le Musée Rolin en amont de la vente à l'Hôtel Drouot, pour une somme totale de 10 400 € TTC.

APPROUVE l'inscription de ces œuvres à l'inventaire du Musée Rolin.

1.2. Vente d'ouvrages et de produits à Destination Autun et à la boutique du Musée Rolin et fixation d'un tarif spécifique pour l'opération « C'est mon patrimoine »

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

AUTORISE la mise en vente à Destination Autun des publications suivantes :

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE
« Autun de dates en chiffres », éditions Gisserot	2.50€
« Autun dates, facts and figures », éditions Gisserot	2.50€
« Autun au fil du temps », éditions La petite Boîte	4.90€
« Autun, itinéraires du patrimoine », éditions du patrimoine	12€
« Les patrimoines de France », éditions Gallimard	15€
« Autun antique », Guide archéologique de la France	15€

APPROUVE la vente des ouvrages qui suivent au prix éditeur et l'ajout de quatre nouveaux produits :

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE
« Vins de Bourgogne », éditions Gisserot	19.50€
« Chronologie histoire ancienne », éditions Gisserot	19.50€
Médailles CITU « Tour des Ursulines »	2.40 €
Foulard motif « La mer », soie 90g/m2	80€
Catalogues exposition « Au bord de l'eau »	18€
Catalogues Biennale Art Contemporain	25€
« Autun, la ville aux trésors »	25€

APPROUVE le principe d'une vente des ouvrages au prix éditeur, sans soumettre chaque variation de prix au Conseil Municipal.

AUTORISE l'application d'un tarif de 2.50 €/journée spécifique et adapté aux publics du champ social pour les prestations relevant de l'opération « C'est mon patrimoine ». Cette

opération ayant pour but de permettre à des jeunes de 6 à 18 ans et à leurs familles, éloignés de la culture, de renforcer leur appropriation du patrimoine et des arts.

1.3. Mise en place d'un tarif de location du Robot Beam

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

FIXE un tarif de location du robot Beam de téléprésence à 33 € /jour.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document s'y rapportant.

2. Administration générale :

2.1. Fixation Tarif immobilisation matérielle d'un véhicule

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité :**

FIXE les frais pour les véhicules concernés selon le montant maximum autorisé :

- 7,60 € pour l'immobilisation matérielle du véhicule,
- 15,20 € pour les opérations préalables.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

3. Affaires Financières :

3.1. Instauration d'une taxe sur les friches commerciales :

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité :**

INSTAURE une taxe sur les friches commerciales prévue à l'article 1530 du Code Général des Impôts qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier de l'année 2019, pour les biens qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la contribution foncière des entreprises depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restés inoccupés au cours de cette période.

FIXE le taux de cette taxe à :

- 20 % pour la première année d'imposition,
- 30 % pour la 2^{ème} année,
- 40 % à partir de la 3^{ème} année.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à communiquer chaque année à l'administration fiscale, avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

4. Affaires Sportives :

4.1. Aide aux associations pour l'aménagement du temps scolaire pour les activités physiques et sportives.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité :**

APPROUVE le versement d'une subvention de 20 € par enfant aux clubs sportifs au titre de l'aménagement du temps scolaire pour les activités physiques et sportives conformément à la répartition ci-dessous :

Club Nautique Autunois	400,00 €
Football Club Autunois.....	340,00 €
Olympic Club Autunois.....	160,00 €
Equi'centre de l'Autunois Morvan.....	60,00 €

AUTORISE l'utilisation des crédits à affecter, votés lors du budget primitif 2018.

5. Ressources Humaines :

5.1. Elections professionnelles – Vote électronique :

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité :**

APPROUVE le principe du vote électronique pour les prochaines élections professionnelles.

ADHERE au groupement de commande du Centre de Gestion pour la mise en œuvre du vote électronique.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande ci-annexé.

AUTORISE le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document s'y rapportant, et notamment la convention de constitution du groupement de commande.

5.2. Résiliation de la Convention de Mutualisation du service des Ressources Humaines.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité :**


AUTORISE M. le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à résilier la convention de mutualisation du service des Ressources Humaines.

PRECISE que la résiliation de la convention de mutualisation du service des Ressources Humaines entrera en vigueur au 1^{er} Janvier 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document s'y rapportant.

A Autun, le 21/05/2018

Le Maire,



Vincent Chauvet